

 <p>CHS DE LA SAVOIE Service DRH</p>	<p>AVIS DE VACANCE DE POSTE</p> <p>Publié le 07/03/2025</p>	<p>Pôle intersectoriel de Psychiatrie</p> <p><i>Dispositif de cohésion sociale</i> <i>Equipe Précarité RSA-CD73</i></p>
--	--	--

Grade : Psychologue

Poste à pourvoir à 40 % sur le Conseil Départemental 73, dans le pôle vie sociale à la Direction Départementale Cohésion Sociale

Lieu d'intervention : Maison sociale du Bassin Chambérien– 116 rue Sainte Rose à Chambéry

Activités principales exercées par les psychologues au sein des Centres sociaux du bassin chambérien : Délégation territoriale du Bassin chambérien, CSD OMEGA La Ravoire, le Biollay, St Sébastien, Mérande.

Poste vacant à compter du : 10.06.2025

Définition : *Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte la vie psychique des individus et des groupes, et ce afin de promouvoir l'autonomie de la personne*

Des agents du CHS de la Savoie interviennent pour exercer la fonction de psychologue au sein du Département.

Leurs **missions** spécifiques consistent à :

Soutenir les équipes (référents sociaux) :

- En procédant notamment à des analyses cliniques de situations complexes avec les acteurs du dispositif RSA afin d'évaluer, notamment les attitudes de blocage des personnes en difficultés par rapport à leur parcours d'insertion,
- En participant à des thèmes de réflexion repérés comme nécessitant une analyse plus fine (alcoolisme, mécanisme de défense, etc...).

Accompagner l'accès aux soins :

- En permettant aux bénéficiaires d'accéder à des prises en charge nécessaires compte-tenu de leurs troubles psychiques à partir de rencontres/entretiens individualisés. Ces prises en charge seront organisées si besoin en s'appuyant sur les accompagnateurs santé,
- En animant ou co-animant des groupes de santé autour des problèmes de santé.

Assurer les relais avec les dispositifs locaux de santé mentale, par des temps de concertation avec les Equipes des Centres Médico-Psychologiques (et avec le psychiatre du CMP si besoin) autour de situation nécessitant une orientation vers les soins, conformément aux termes de la convention générale de partenariat dans le domaine de l'action sociale entre le Département et le CHS, article 3-2-2.

Participer au réseau de santé se développant dans le dispositif RSA : Médecins généralistes, Urgences, Pélican, CCAS, PASS, MDPH, AQVC, la SASSON, CMP...

Participer aux réunions de coordination sur le site du CHS (périodicité trimestrielle).

Organiser un travail en binôme avec les accompagnateurs de santé (ADS) de la cohésion sociale du bassin chambérien afin d'identifier les problématiques de souffrance psychique dans l'accompagnement à l'insertion et optimiser la coordination professionnelle. Les ADS sont des professionnels infirmiers.

Coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle : ADS, coordonnateur cohésion sociale, assistantes sociales, référent médical du dispositif (Dr CHOPARD LALLIER) dans un souci de partage, de continuité et de traitement des informations sur le parcours et l'accompagnement relationnel.

L'activité du psychologue sera évaluée annuellement à l'occasion d'un bilan d'activité dont un exemplaire sera transmis au CHS.

Ce bilan doit notamment faire apparaître une analyse quantitative et qualitative, précisant :

- le nombre d'usagers rencontrés,
- le nombre d'usagers orientés,
- le nombre d'usagers accompagnés,
- le nombre de visites à domicile (VAD),
- le nombre de groupes de santé,
- le nombre de réunions partenariales avec le réseau local de santé.

Savoir-faire requis

- Contribuer au diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient
- Ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement socio-familial
- Rédiger des notes cliniques
- Rédiger un rapport d'activité annuel
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées
- Observer, écouter, et analyser la situation, le discours des personnes.

Dossier de candidature et délais : Une lettre de motivation et un curriculum vitae constituent le dossier de candidature.

Les candidatures doivent être adressées à la Directrice chargée des Ressources Humaines et des Affaires Médicales avant le 11 avril 2025

Renseignements : auprès de Mme Patricia DA SILVA Cadre Supérieur de Santé Coordinatrice du Dispositif CHS/RSA au 04.79.60.30.38 et/ou auprès de Mme Florence SENELLART, Cadre de Santé, au 07.87.21.57.41